

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	10

**COMMUNE DE PRUNIERES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance n°1 du 8 février 2024**  
**Délibération n°5 de la séance (2024-05)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

**Étaient présents** : Jacques BILLON-TYRARD, Michel De RANCOURT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

**Était absent ou représenté** : Pierre DOUSSOT a donné pouvoir à Jean-Luc VERRIER, Céléna MONDON a donné pouvoir à Martine MARSEILLE

**Secrétaire de séance** : Elisabeth MEYNET

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 2 février 2024

**Objet : Convention Bail à ferme- Anthony NORBERT**

Vu la délibération n°2023-45 du 6 juillet 2023 par laquelle le Conseil municipal a approuvé la signature d'un nouveau bail à ferme avec Monsieur Anthony NORBERT sur les mêmes parcelles exploitées antérieurement par Madame Elisabeth DOUSSOT pour un montant de redevance annuelle de 600 euros révisable annuellement selon l'indice national des fermages constaté par le Préfet des Hautes-Alpes ;

Considérant que le coût à l'hectare de la totalité des biens loués à Monsieur NORBERT sur la convention initiale s'élève à 107,35 € ;

Considérant la demande de Monsieur Anthony NORBERT d'intégrer une partie de la parcelle B 167 dite « Pré Lafont » située aux Clots ;

Caractéristiques de la parcelle B 167 :

Contenance totale : 7 987 m<sup>2</sup>

Contenance exploitable : 7 100 m<sup>2</sup>

Zonage PLU : AUc (à urbaniser alternatif)/(AUba : zone à urbaniser nécessitant une opération d'aménagement)

Considérant que la parcelle ne fait à ce jour, l'objet d'aucune opération d'aménagement et que la location de ladite parcelle permettra de l'entretenir, Monsieur le Maire propose de réaliser un avenant à la convention de bail à ferme avec Monsieur Anthony NORBERT, afin d'intégrer la parcelle B 167 et de définir le montant de la redevance pour cette parcelle.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**10 voix Pour**

**0 abstention**

**0 voix Contre**

- **Approuve** l'intégration de la parcelle B 167 par avenant à la convention de bail à ferme initiale signée avec Monsieur Anthony NORBERT sans augmentation de la redevance prévue au bail initial ;
- **Précise** qu'au regard de son zonage, l'avenant prévoira que la Commune pourra récupérer l'usage de la parcelle B 167 afin de réaliser une éventuelle opération d'aménagement conformément au zonage actuel de la parcelle. La Commune devra cependant informer l'exploitant de sa décision de résilier le bail de cette parcelle en respectant un préavis de six mois. Dans ce cadre Monsieur NORBERT ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice ou indemnité d'éviction, de perte de recettes ou de quelque nature que ce soit à l'égard de la Commune ;
- **Autorise** le Maire à signer les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le  
Le Secrétaire de séance

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.



Le Maire  
Jean-Luc VERRIER

Accusé de réception en préfecture  
00521061890-2024-0208-2024-05-DE  
Date de réception en préfecture : 13/02/2024